



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt cinq

Le deux octobre à dix-huit heures trente

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT - CIBARD

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Pascal AMOREAU, Maire.

Date de convocation : 26/09/2025

Date d'affichage : 26/09/2025

Présents : Mmes FOREST Nathalie, PETIT Josiane, AUTHIER Brigitte et Mrs AMOREAU Pascal, BESSOU Lucien, DUGRAND Patrick, GARACH Henri, PIMBERT Éric.

Excusé(s) : M. BLONDET Nicolas (pouvoir à M. DUGRAND Patrick)

Secrétaire de séance : M. BESSOU Lucien

En exercice : 09

Présents : 08

Votants : 09

Absent : 00

Excusé : 01

N° 33-2025

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR PROJETS EXCEPTIONNELS 2025 AU S.I. E

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le Syndicat Intercommunal d'Electricité de Saint Philippe d'Aiguilhe ouvre une ligne de crédit d'un montant de 800 000 € destinées à prendre en charge ou à aider des opérations ou des actions initiées par les communes membres du syndicat et se rapportant à l'objet statutaire du syndicat.

Cette subvention n'excèdera pas 80% du montant total HT de la ou des factures.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à demander cette subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés autorise Monsieur le Maire à demander la subvention auprès du Syndicat Intercommunal d'Electricité de Saint Philippe d'Aiguilhe.

Le maire,

* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
* informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance

Le Maire,
Pascal AMOREAU

